

Quelle forme normée pour la langue régionale de Lorraine germanophone? - Entre tradition linguistique, «renaissantisme» ethnique et pragmatisme

Philippe Mouraux

Membre du comité directeur de

Culture et Bilinguisme de Lorraine – Zweisprachig, unsere Zukunft *

Philippe.Mouraux@culture-bilinguisme-lorraine.org

Version remaniée de la contribution à paraître dans sa traduction portugaise

dans l'ouvrage collectif 'Quem fala a minha língua?', volume 2, 2015

Através | Editora, Santiago de Compostela

* Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'association Culture et Bilinguisme de Lorraine – Zweisprachig, unsere Zukunft.



La zone verte est la zone de diffusion actuelle. La zone grise correspond à la zone de diffusion maximale autour de l'an 1500. Carte:

©Pierre Gabriel

Nom de la langue: Allemand dialectal lorrain – Lothringerdeutsch (désignations locales: Ditsch/Dèitsch, Platt/Blatt/Plött/Blött, Plattditsch/Plattdèitsch/Plattdäitsch, Lëtzebuerger Platt ou Elsässisch)

Aire d'extension et nombre de locuteurs: l'allemand dialectal lorrain est parlé dans environ la moitié du département français de la Moselle (région Lorraine) à l'Est d'une ligne qui va de la frontière luxembourgeoise jusqu'à Dabo/Dagsburg à la limite de l'Alsace en contournant par le sud Thionville/Dienenhofen, Boulay/Bolchen, Morhange/Mörchingen et Sarrebourg/Saarburg. Selon le recensement de 1962 (dernier recensement officiel comportant des statistiques linguistiques), il y avait 313 000 locuteurs des dialectes allemands de Moselle. Le dernier chiffre « officiel » (78 000) résulte de l'enquête Famille 1999 de l'INSEE. En 2010, on estimait ce nombre à 44 500 locuteurs sur la base d'une équation mathématique.

Statut: l'allemand (qu'il s'agisse de l'allemand dialectal lorrain ou de l'allemand standard) n'a aucun statut officiel dans le département de la Moselle. Quelques dispositions règlementaires ou législatives permettent une prise en compte de l'allemand standard. En vertu d'une directive du 8 août 1919, les affiches et les professions de foi des candidats aux élections peuvent être diffusées en allemand standard dans les 19 cantons germanophones de la Moselle. Depuis 2007, seule une profession de foi bilingue, dont le texte en allemand est le même que celui en français, peut être envoyée aux électeurs à la place d'une profession de foi en français et remboursée sous certaines conditions par l'État. L'allemand n'est pas utilisé dans les tribunaux, mais en vertu du droit général, si les parties s'expriment en dialecte ou en allemand standard, le magistrat n'est pas tenu, dans le

cadre du droit civil, «de recourir à un interprète lorsqu'il connaît la langue dans laquelle s'expriment les parties» (Art. 23 du Nouveau Code de procédure civile), mais il est obligé d'y recourir dans le cadre du droit pénal si le prévenu ne maîtrise pas la langue française (Art. 407). Cela n'entraîne aucuns frais supplémentaires pour les intéressés. Des interprètes sont attachés aux tribunaux. Les actes notariés doivent être rédigés en français (Art. 2 de l'arrêté du 2 février 1919). Toutefois, si les intéressés déclarent ne pas maîtriser suffisamment le français, ils peuvent être rédigés en allemand standard.

I - L'origine et la nature de la langue régionale de la Lorraine germanophone

A) Origine

La frontière linguistique en Moselle est très ancienne, mais l'origine exacte des dialectes allemands de Lorraine demeure incertaine. On a longtemps affirmé que la frontière linguistique était la conséquence de l'installation massive sur le territoire de l'actuelle Moselle de populations franques lors des grandes invasions du Vème siècle. C'est la thèse développée au XIXème siècle et reprise entre autres par l'universitaire strasbourgeois Paul Lévy. Des travaux d'archéologie l'ont cependant remise en cause. Selon une autre thèse plus récente, défendue notamment par Alain Simmer, germaniste et archéologue, la présence de la langue germanique serait antérieure aux invasions du Vème siècle et ne serait pas le résultat d'un intense repeuplement par les Francs. À l'époque gauloise, la Moselle aurait été habitée par des tribus belges celtes ou celto-germaniques (Médiomatrices et Trévires) et d'autres populations de langue germanique d'origines diverses se seraient progressivement installées bien avant la conquête romaine.

D'après le germaniste W. Haubrichs, la germanisation aurait eu lieu par colonisation progressive à partir du VIIème siècle seulement. La première localité de toponymie germanique est signalée en 679 (Oetrange).

Il semble que sur la majorité du territoire de la Moselle les trois langues celtique, germanique et latine/romane aient coexisté pendant une assez longue période. La limite ne s'est fixée qu'entre le VIème siècle et le Xème siècle.

B) Nature

Quelle est la langue parlée en Lorraine germanophone? S'agit-il d'une langue, de plusieurs langues ou de plusieurs variétés (dialectes) d'une même langue? Il n'existe pas de critère strictement linguistique permettant de distinguer une langue d'un dialecte. On peut toutefois aborder la question sous deux angles: linguistique et sociolinguiste.

a) Le point de vue de la linguistique

Les dialectes allemands de Lorraine germanophone forment un continuum dialectal du moyen allemand occidental (*Westmitteldeutsch*) et de l'allemand supérieur (*Oberdeutsch*) qui se poursuit en Alsace, en Allemagne et en Suisse. Les dialectes mosellans du moyen allemand occidental sont subdivisés par les linguistes en fonction d'un certain nombre d'isoglosses en francique luxembourgeois, francique mosellan et francique rhénan lorrain (L, M et R sur la carte ci-dessous), certains linguistes considérant toutefois le luxembourgeois comme une variété du francique mosellan désignée comme «francique mosellan du nord». Une dizaine de communes du sud-est mosellan appartiennent au domaine de l'alémanique (allemand supérieur). Cette classification scientifique est à relativiser, car plus que la différence entre les consonnes qui déterminent les isoglosses, ce sont parfois les voyelles et notamment les diphtongaisons qui compliquent l'intercompréhension et donneront l'impression à un locuteur que le dialecte du village voisin est très différent du sien. C'est ainsi qu'un dialectophone de Bambiderstroff (localité située dans la zone dialectale du francique mosellan) nous assure avoir plus de facilité à comprendre le dialecte strasbourgeois (Strasbourg se situe à 102 km au sud-est) que celui des habitants de certains villages situés à quelques kilomètres à l'ouest dans la même zone du francique mosellan. Sur cette base, on

peut dire que l'on parle chez nous une pluralité de dialectes qui appartiennent à une langue désignée de manière générique en linguistique comme l'allemand.



Cartes: ©Pierre Gabriel

b) Le point de vue sociolinguiste

À la différence des autres langues régionales de France, la langue régionale de Lorraine germanophone n'a pas de nom générique faisant consensus et tiré du nom de la région comme c'est le cas pour le breton, le corse ou l'alsacien. Le qualificatif de lorrain n'est pas pertinent en raison du partage de la Lorraine entre zone germanophone et zone francophone (autrefois zone romane) et le nom «lorrain» est traditionnellement utilisé pour désigner des dialectes romans de Lorraine. Bien qu'il désigne une réalité linguistique très similaire à celle de la Lorraine germanophone, le terme d'alsacien s'est imposé chez nos voisins pour désigner leur langue régionale alors même que certains dialectes alsaciens sont quasiment identiques à des dialectes parlés en Moselle.

En allemand dialectal, les Mosellans germanophones appellent leur langue Ditsch, Dèitsch, Platt, Plattditsch, Plattdèitsch, Lëtzebuenger Platt ou Elsässisch. Selon une enquête menée en 2013/14 par Culture et Bilinguisme de Lorraine (213 personnes âgées de 15 à 90 ans originaires de 90 communes soit 25,21 % des communes germanophones de Moselle), 102 personnes (47,89 % des répondants) utilisent le terme «Platt/Plött/Blatt», 100 personnes (46,95% des répondants) le terme «Ditsch/Dèitsch/Deutsch» et 11 un autre terme (Dialekt, Plattditsch, Elsässisch, Lothringer). «Platt» présenté souvent, notamment dans les médias, comme le terme consacré est toutefois inusité dans certaines communes de Moselle germanophone. Pour désigner la langue en français, les termes les plus courants sont «patois» et «dialecte». «Francique» n'a été cité que par 2 personnes contre 37 pour «allemand». Cela confirme des enquêtes menée auprès de frontaliers lorrains germanophones dont aucun n'avait désigné sa langue comme francique ou «Fränkisch»¹.

En allemand, «Deutsch» recouvre l'ensemble des variantes de la langue allemande (dialectes et langue normée) et non pas la seule langue normée (*Standarddeutsch*). L'appellation est d'ailleurs antérieure à l'avènement du *Neuhochdeutsch* au XVIème siècle. *Deutsch* a pour origine le mot *diutisc* (de *diot*, "peuple") qui désignait en vieux haut-allemand la langue germanique par opposition au latin et qui a ensuite donné les mots *Titsch*, *Teutsch* et finalement *Deutsch*. Comme les autres dialectes de l'espace germanophone, les dialectes mosellans étaient donc désignés comme «Teutsch» (allemand) par leurs locuteurs bien avant qu'apparaisse la langue allemande moderne. Ils sont littéralement l'allemand originel et leur dénier l'appellation d'allemand est donc un non-sens au regard de l'histoire de la langue.

Même si c'est souvent le cas, on ne peut toutefois pas conclure d'emblée que des personnes qui désignent spontanément leur langue comme «Dèitsch» auront conscience de parler une variété de l'allemand. De même, certaines personnes qui utilisent le mot Platt considèrent qu'elles parlent une variété de la langue allemande².

Deux thèses s'opposent sur le terrain et sont déterminantes pour la question de la normalisation ou du standard retenu.

La **thèse «traditionnaliste»**: la langue régionale de Lorraine germanophone est l'allemand dans ces différentes composantes dialectales et standard. En tant que langue-toit (*Dachsprache*), l'allemand standard sert de langue normée aux différents dialectes d'un continuum dialectal où la distance et l'isolement géographique sont tels que certains dialectes sont difficilement compréhensibles et rendent le recours à une langue-toit nécessaire pour se comprendre et pour servir de langue d'enseignement (comme le rappelle Gérard Bodé, jusqu'en 1850, l'enseignement était exclusivement dispensé en allemand dans la quasi-totalité des écoles primaires de Lorraine germanophone faute d'instituteurs maîtrisant suffisamment le français). Les partisans de cette conception ont clairement conscience de l'existence d'une variété basse et d'une variété haute (sans que cela n'implique d'ailleurs une hiérarchie), mais celles-ci sont considérées comme deux

¹ S.Hughes (2003) a interrogé 120 travailleurs frontaliers et A.Schorr (1989) une cinquantaine dans la zone frontalière de la Sarre.

² Certains répondants de l'enquête précitée ont désigné leur dialecte par le terme «Platt» en dialecte et par le terme «allemand», «dialecte allemand» ou «patois allemand» en français.

composantes d'une même langue utilisée dans des contextes différents (la forme standard étant celle de la communication écrite formelle, la langue religieuse et celle de l'enseignement). Cette conception repose sur 3 éléments : 1) l'appartenance des dialectes mosellans à la langue allemande en linguistique, 2) l'histoire des pratiques linguistiques: depuis le milieu du moyen-âge, la langue est désignée par ses locuteurs comme l'allemand et depuis près de 500 ans, c'est dans une langue allemande tendant à la normalisation que sont rédigés les écrits³ et 3) la conscience linguistique: les partisans de cette conception considèrent parler l'allemand, une langue qui ne se réduit pas à sa norme standard, et qu'ils ont en commun avec le reste de l'Espace germanophone par-delà les différences dialectales.

Cette position apparaît clairement dans la pétition adressée en 1869 (donc avant la première annexion allemande) à l'Empereur Napoléon III par «les communes de Lorraine allemande (Moselle)»⁴ après la décision de supprimer l'enseignement de l'allemand⁵. Cette pétition débute par la phrase suivante: *«Nous prenons la respectueuse liberté de porter devant Votre Majesté nos humbles doléances au sujet du système de proscription, adopté dans nos écoles primaires, contre l'enseignement de l'allemand, notre langue maternelle»*⁶. Les signataires refusent pour l'allemand le qualificatif de langue étrangère et incluent dans cette désignation à la fois la langue standard et le dialecte (*«N'est-ce pas aussi nous faire une insulte sanglante que d'assimiler à une langue étrangère au milieu de nous, notre vieille langue maternelle, la langue parlée par nos ancêtres, sans interruption et à l'exclusion de tout autre, depuis plus de 2000 ans»*). Cette conception a continué à prévaloir pendant toute la première moitié du 20^{ème} siècle, même lorsque la Moselle subissait l'occupation nazie. Dans deux ouvrages rassemblant les témoignages de Mosellans ayant vécu l'annexion de 1940-45, plusieurs témoins désignent leur langue maternelle comme «dialecte allemand», «patois allemand» ou simplement «allemand». Un témoin, alors enfant, raconte à propos des soldats allemands: *«Moi je ne les percevais pas comme nos ennemis puisqu'ils parlaient notre langue»*. Un autre témoin raconte: *«J'étais reçu major de promotion en allemand. Je voulais leur montrer que j'étais aussi capable qu'eux. C'était notre langue!»*⁷.

La **thèse «francique»**: la période nazi a jeté l'opprobre sur tout de ce qui est associé à l'Allemagne, à commencer par sa langue, et la période d'après-guerre a placé les populations germanophones d'Alsace et de Moselle dans une situation de probation de patriotisme conditionnée par un certain renoncement à leur langue. Après trois décennies de francisation, les revendications régionalistes

³ Voir les nombreux exemples reproduits dans les articles de P. Gabriel.

⁴ C'est l'expression utilisée dans le titre de la pétition. Les termes «Lorraine allemande», «communes allemandes de Lorraine», «population allemande de Lorraine» sont des appellations sans connotation politique, documentées par les archives, et qui se réfèrent uniquement à la langue d'usage. Elles étaient couramment utilisées jusqu'en 1870, y compris par l'administration française comme cela ressort des travaux de G. Bodé.

⁵ Pour le contexte de la pétition, voir Bodé (2012), p. 33

⁶ Soulignement ajouté.

⁷ Gandeboeuf (2000a p. 81, 120, 158, 163, 413, 415), (2000 b), pp.66, 101, 159.

issues du mouvement de mai 68 et du combat antinucléaire⁸ ont mis en évidence au milieu des années 70 la revendication d'une identité spécifiquement «francique» théorisée par Daniel Laumesfeld dans une thèse de doctorat de 3^{ème} cycle. Selon Laumesfeld, «*il n'y a (...) pas deux mais trois langues: le français, l'allemand et le francique*» (Laumesfeld, 1996, p. 121). Le francique est revendiqué comme langue à part entière qui résulterait «*de l'établissement stable d'une ethnie franque sur ces territoires lors des invasions.*» (Laumesfeld, 1996, p. 105 et 106)

Cette théorie se heurte à 3 critiques majeures:

- Laumesfeld présuppose l'existence d'une langue francique distincte de l'allemand (qu'il réduit à tort à sa forme standard bien qu'il semble admettre parfois les dialectes de l'allemand supérieur comme de l'allemand alors même que le dialecte francique rhénan de l'Est mosellan est à maints égards plus proche de l'allemand standard que les dialectes alémaniques de l'allemand supérieur en raison du vocalisme⁹). Or, les dialectes qualifiés de «franciques» par les dialectologues ne présentent pas les caractéristiques phonétiques, syntaxiques, morphologiques et lexicales spécifiques et communes qui permettraient de les classer comme variantes d'une langue à part (le francique) distincte de l'allemand¹⁰. Il y a en outre aucune intercompréhension entre les dialectes bas francique et les dialectes mosellans et guère plus entre les variétés les plus éloignées du seul Westmitteldeutsch (le francique rhénan et le francique ripuaire).
- Laumesfeld présuppose comme acquise l'origine franque de la langue issue d'un peuplement «*par une ethnie franque*» et fait l'impasse sur les incertitudes historiques sur l'origine, l'intensité et la période du peuplement germanique, ainsi que sur les événements historiques postérieurs. Il néglige les interférences qui ont pu faire d'une hypothétique langue francique d'origine des dialectes aujourd'hui bien différents, et notamment tous les phénomènes migratoires (entre autres les repeuplements consécutifs à la guerre de 30 ans par des immigrants venus de Suisse, du Tyrol, de Bavière et de Bohême parlant des dialectes de l'allemand supérieur) et l'influence des langues standards, allemande et – dans une moindre mesure – française.
- En se plaçant dans une perspective marxiste de lutte de classes et de langues de dominés et de classes dominantes, Laumesfeld n'échappe pas à l'anachronisme et caricature la sociolinguistique: s'il est établi que la diffusion d'un allemand normé a été largement encouragée voire imposée par les chancelleries et les Églises pour mieux asseoir leur autorité et diffuser leur message (le *Neuhochdeutsch* a été largement promu par la réforme protestante et la traduction de la Bible par Martin Luther) et que l'on peut concevoir qu'il y ait eu à l'époque

⁸ À partir de 1976, un mouvement transfrontalier a commencé à s'organiser contre la centrale nucléaire de Cattenom commune mosellane située à une dizaine de km des frontières luxembourgeoise et allemande.

⁹ Zapp, p. 28.

¹⁰ Cet aspect avait déjà été souligné par le germaniste Jean David: «*Aucun philologue n'admettrait que le bas-francique, le francique rhénan, et le francique mosellan, pour ne pas parler du francique ripuaire et du francique oriental, sont des espèces du genre 'francique'. Du point de vue de l'histoire de la langue, 'le' francique n'existe pas. Ce que les franciques ont de commun, c'est d'avoir été parlés à un certain moment dans un même état.*» (David, p. 54).

quelques réticences ¹¹, l'allemand normé n'en a pas moins été totalement intégré aux pratiques linguistiques traditionnelles des Lorrains germanophones au cours des siècles suivants, y compris chez les paysans et les ouvriers, au point de ne plus être ressenti par les Lorrains germanophones comme un élément externe ou imposé, mais comme une composante de «l'allemand [leur] langue maternelle» pour reprendre les termes de la pétition de 1869. Conçue comme *Dachsprache* il y a près de 500 ans, la langue standard était à la base autant «étrangère» aux Bavarois ou aux Hessois qu'elle l'était en Lorraine pour nos ancêtres.

Les théories de Laumesfeld ont été influencées par le fait qu'il parlait lui-même une variété dialectale qui a connu une évolution spécifique induite par des événements politico-historiques d'un pays voisin: le Luxembourg.

Le Luxembourg appartient linguistiquement au domaine du francique mosellan qui s'étend également sur des zones limitrophes du Grand-duché en France, en Allemagne et en Belgique. Comme le relèvent des universitaires luxembourgeois, «*en 1870, les Luxembourgeois admettent encore généralement que l'allemand est leur langue maternelle et que le luxembourgeois n'est qu'un dialecte qu'ils appellent d'ailleurs Lëtzebuurger-Däitsch (de l'allemand luxembourgeois)*» ¹². La promotion du luxembourgeois en langue autonome distincte de l'allemand a été initiée au XIX^{ème} siècle (le premier texte publié en luxembourgeois date de 1821) et a été accélérée par la résistance à l'occupation nazi et la volonté de se démarquer du voisin allemand durant l'occupation et après 1945. Cela a abouti à l'officialisation de l'orthographe luxembourgeois en 1975 et à la consécration du luxembourgeois comme langue nationale par une loi en 1984. Les parlers luxembourgeois, y compris ceux pratiqués en Moselle, ont donc une norme de référence distincte de l'allemand standard.

Là où le bât blesse, c'est que les théories de Laumesfeld ont été reprises par des associations¹³ représentant des locuteurs d'autres variétés dialectales de Lorraine germanophones, alors que ces dialectes ne disposent pas de formes normées autres que l'allemand standard. L'émergence du luxembourgeois est indissociable de la constitution d'un État-nation et ce phénomène d'ordre politique et non linguistique n'est pas transposable à la Moselle voisine.

En outre, Jean David a souligné les contradictions qui consistent à présumer l'existence de «la langue francique», ce qui tendrait à préconiser le recours à une langue normée pour l'ensemble des variantes (qu'il s'agisse d'un dialecte particulier normé ou d'une norme de compromis, dans les deux cas un travail encore en devenir), mais à revendiquer l'enseignement DES dialectes. Les revendications de Laumesfeld étaient d'autant plus contradictoires qu'il dénonçait le luxembourgeois standard comme la «*koiné des banquiers*»¹⁴, mais réclamait en 1982 qu'«une

¹¹ Sur la réception du Nouveau haut allemand par la population dans l'espace germanophone et notamment le sud-ouest où la nouvelle langue écrite fut plutôt perçue comme la continuité des langues régionales écrites, voir Haas, en particulier p. 8

¹² Fehlen citant Trausch (G), Histoire du Luxembourg (1954, p. 109), p. 32.

¹³ Gau un Griis et Bei uns dahem .

¹⁴ Laumesfeld, 1996 , p. 216.

mesure [soit] prise très rapidement pour l'introduction de l'écriture du luxembourgeois à l'école dans l'aire mosellane où est parlé le 'lëtzebuenger Platt'»¹⁵.

Le manque de rigueur sémantique des collectivités territoriales ajoute en outre à la confusion ambiante: le Conseil régional de Lorraine parle de «langue francique» dans son appel annuel à projets (oubliant au passage les parlers alémaniques mosellans) et le conseil général de la Moselle utilise l'expression «allemand langue du voisin» (donc étrangère) dans ses publications malgré les protestations de l'association Culture et Bilinguisme de Lorraine relayées par le député-maire de Sarreguemines, Céleste Lett, dans un courrier au président du Conseil général dans lequel Lett rappelle que l'allemand est notre langue régionale et l'allemand standard, la norme écrite de la langue régionale.

La question de la normalisation se pose avec acuité lorsque l'on aborde la question de l'enseignement et ce d'autant plus que, à la problématique de l'enseignement **de** la langue s'est ajoutée depuis les années 90 celle de l'enseignement bilingue et donc de l'enseignement de disciplines non linguistiques (DNL) **en** langue régionale.

II. Quelle langue régionale de la Lorraine germanophone à l'école?

En 1984, David soulignait déjà l'antinomie entre deux revendications des associations «francique»: celle de voir tous les parlers franciques enseignés et celle de voir l'Éducation nationale prendre cet enseignement en charge en dépit des contraintes liés à la gestion de son corps enseignant tant au niveau académique que départemental. Il est impossible, en vertu des règles applicables, d'affecter les enseignants en fonction de leur dialecte. Il soulignait en outre le manque d'informations disponibles concernant les territoires à l'intérieur desquels les habitants ont le sentiment de parler le même dialecte et sur la perception des dialectophones sur la distance entre leurs dialectes et l'allemand standard.

Selon l'Éducation nationale, «*La langue régionale existe en Alsace et en Moselle sous deux formes: les dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle, dialectes de l'allemand, d'une part, l'allemand standard d'autre part*»¹⁶. L'enseignement de la langue régionale d'Alsace et des pays mosellans «*prend en compte la diversité des registres linguistiques: les dialectes alémaniques et franciques constituent la langue véhiculaire de certains usages personnels, sociaux et de pratiques culturelles; l'allemand standard est la langue de référence de tous les dialectes de l'espace considéré (à l'exception du luxembourgeois)*» (soulignement ajouté)¹⁷. L'Éducation nationale fait donc à juste titre la distinction entre allemand et allemand standard et retient l'existence d'une pluralité de dialectes et deux langues de référence: le luxembourgeois pour la région de Thionville/Sierck et l'allemand standard pour le reste de la Lorraine germanophone.

¹⁵ David, p. 55.

¹⁶ Bulletin officiel [B.O.] n° 3 du 17 janvier 2008 - Programmes de langues régionales pour l'école primaire, Annexe Langue régionale d'Alsace et des pays mosellans.

¹⁷ Ibidem.

Cette définition est rejetée par les associations «franciques» pour qui les dialectes constituent la «vraie langue régionale» et l'allemand la langue du voisin.

A) Normalisation et enseignement de la langue

Il convient de distinguer l'adoption de normes permettant de transcrire les différentes variétés dialectales (utilisées par exemple dans la poésie et le théâtre dialectal) et l'élaboration d'une langue normée.

Le GERIPA (Groupe d'Études et de Recherches Interdisciplinaires sur le Plurilinguisme en Alsace et en Europe) à l'Université de Haute-Alsace sous la direction d'Albert Hudlett a produit une Charte de la graphie harmonisée des parlers franciques de la Moselle germanophone. Il s'agit de recommandations pour optimiser l'écriture et la lecture des variantes dialectales. Ces recommandations ont semblé suffire jusqu'ici, car il n'existe pas d'enseignement des dialectes. L'arrêté ministériel du 17 septembre 1991 a institué un programme spécifique pour les candidats à l'option «Langue et Culture des Pays Mosellans» au baccalauréat. Cette option consiste essentiellement dans l'étude de documents écrits et sonores, mais elle ne constitue pas un enseignement linguistique. L'épreuve orale se déroule toutefois en dialecte. Elle n'est préparée que dans 9 lycées mosellans à raison de 1 h hebdomadaire (2 pour le luxembourgeois). Sa pérennité est malheureusement compromise en raison du départ à la retraite des enseignants non remplacés faute de jeunes enseignants dialectophones.

En dehors des collèges et lycées, il n'existe aucun cours de dialecte. On peut seulement citer un cours d'écriture en dialecte sarregueminois à l'Université populaire de Sarreguemines. Les enfants n'ont donc aucune alternative à la transmission familiale.

B) Normalisation et enseignement bilingue

À la suite du refus par l'administration scolaire d'ouvrir des classes bilingues publiques à la fin des années 90, l'association ABCM - qui gère un réseau de classes bilingues associatives en Alsace - a ouvert à Sarreguemines des classes bilingues français-allemand à parité horaire soutenues par la municipalité et contractualisées plus tard par l'État. 50 % de l'enseignement y est dispensé en allemand standard par des locuteurs natifs (le plus souvent des ressortissants allemands), mais ces classes proposent aussi des activités en dialecte. Le choix de l'allemand standard résulte de la volonté des parents. Depuis 2003, la réglementation française permet l'ouverture dans l'enseignement public de classes bilingues français-langue régionale à parité horaire¹⁸. C'est sur cette base que fonctionne le seul site bilingue paritaire public de Moselle (à Sarreguemines) comportant deux écoles maternelles et une école primaire (il existe en outre 8 sites «biculturels» avec 6 ou 9 d'allemand/en allemand mais l'administration scolaire bloque l'ouverture de tout

¹⁸ Arrêté ministériel du 12 mai 2003 relatif à l'enseignement des langues régionales sous forme bilingue à parité horaire et instruction ministérielle du 13 septembre 2001 modifiée le 4 février 2004

nouveau site bilingue à parité horaire ¹⁹). Conformément à la définition officielle précitée, c'est donc au titre de la langue régionale qu'est dispensée la partie en allemand de cet enseignement bilingue.

Cette solution ne satisfait pas les partisans de «la langue francique» qui dénoncent périodiquement les efforts en faveur de l'allemand standard sans proposer toutefois d'alternative crédible.

III. l'avenir de la langue régionale et les enjeux d'une normalisation

Avec la perte de la transmission familiale (qu'on estime à environ 1 %), la survie des dialectes est compromise. Si elle est nécessaire, la transmission familiale effective ne constituerait toutefois pas une alternative à un standard. Des dialectes pratiqués dans un espace où la langue dominante est le français sont condamnés à la dénaturation, même si d'autres dénoncent précisément le risque de dénaturation par la langue normée, qu'il s'agisse d'une langue par élaboration (*Ausbausprache*) ou d'une langue-toit (*Dachsprache*).

Klingenberg ²⁰ rappelle que, en présence de plusieurs dialectes apparentés, 3 possibilités de standardisation s'offrent en théorie. Alternative n° 1: un dialecte fournit le standard et s'impose aux autres, alternative n° 2: chacun des dialectes fournit une part de la variété standard et alternative n° 3: une variété non directement apparentée supplante les dialectes. On peut y ajouter une 4^{ème} alternative qui correspond à la pratique linguistique des 5 siècles passés en Lorraine germanophone: une variété normée, à l'origine exclusivement écrite, apparentés aux dialectes mosellans, mais plus proches de certains que d'autres et commune à plusieurs autres régions et pays germanophones, fait office de langue-toit et donc de standard écrit et de langue d'enseignement.

Cette dernière alternative ne règle pas la question cruciale de la non-transmission familiale des dialectes, phénomène relativement récent (postérieur à 1945), mais les classes bilingues français-allemand offrent un cadre dans lequel les dialectes peuvent être valorisés et revivifiés face à un français omniprésent.

André Weckmann poète et écrivain alsacien-mosellan en dialecte et en allemand standard a rappelé l'enjeu: *«confrontée à la pression scolaire et socioculturelle de la langue française, l'expression orale dialectale, éclatée en de multiples variantes, ne peut résister à [son] emprise sémantique et même sa structure syntaxique s'en trouve attaquée, minée et finalement détruite. Coupé de l'allemand commun, de son enseignement, de sa pratique ne fut-ce que par la lecture, le dialecte n'a aucune chance de survie. Car sa sève nourricière, il la tire de cet allemand littéraire qui a été pendant des siècles langue écrite des Alsaciens, mais aussi orale dans un certain nombre de domaines. (...) La pratique d'un dialecte élaboré, aujourd'hui, n'est possible que si l'on a une connaissance approfondie de la langue standard. Et c'est grâce à elle que le dialecte a la possibilité de s'adapter à la vie moderne sans se dévoyer dans un code-switching 'franco-alsaco', un 'Pidgin-Elsassisch' qui est le dernier stade avant sa disparition définitive»* («Langues d'Alsace», 2002)

¹⁹ Morgen explique les ressorts de ce blocage.

²⁰ Point 2.2.3 Modalités linguistiques de constitution des standards.

Au-delà de leur dénonciation du choix de l'allemand standard comme langue de référence, la position des associations «franciques» n'est pas claire: veulent-elles une normalisation des 4 variantes dialectales en présence et un enseignement bilingue dans chacun de ces nouveaux standards?

Que l'on retienne l'alternative n° 1 (Le choix d'un dialecte particulier serait certainement très mal accepté par les locuteurs) ou l'alternative n° 2, il faudrait au minimum une génération (environ 25 ans) pour élaborer un standard et former un corps d'enseignants capables d'enseigner ces langues standards et dans ces langues (alors que le choix de l'allemand standard permet de recourir immédiatement à des enseignants d'autres pays germanophones et résout la question de la terminologie technique et scientifique). L'année 2040 correspondent grosso modo à celle où commencera à disparaître la majeure partie des derniers dialectophones natifs...

Une fois la standardisation achevée, l'utilisation de 4 variantes normées sur le territoire d'un département français se heurterait aux règles de l'éducation nationale en matière d'affectation des enseignants. Or, il est impensable de les former à enseigner indifféremment dans 4 langues normées. Il faudrait en outre faire correspondre l'offre et les besoins en professeurs en fonction des matières et des 4 langues normées et il en résulterait des problèmes de gestion de personnel insolubles. Des objections auxquelles n'ont jamais répondu les associations «franciques».

Indépendamment du caractère impraticable, certains linguistes ont souligné les risques de dénaturation du fait d'une normalisation. En 1954, Robert Bruch (considéré comme le fondateur de la linguistique moderne luxembourgeoise) était critique sur l'élaboration du luxembourgeois: «*Le plus grand danger qui guette l'identité du luxembourgeois serait la progression vers des niveaux culturels toujours plus élevés, c'est-à-dire son évolution vers une langue de culture (Kultursprache). Déjà des milliers d'exemples prouvent à quel point elle est dominée par l'allemand à cause de l'adoption inconsidérée de mots allemands mais aussi à quel point elle se perd à cause d'emprunts récents et insipides*»²¹. En 1981, F. Hoffmann, autre linguiste luxembourgeois, mettait en doute le projet de standardisation: «*Le Lëtzebuergesch est un sous-système de l'allemand (...). Il constitue une langue par élaboration (Ausbausprache), qui n'a pas encore atteint son degré d'élaboration optimale (langue à part entière) et ne l'atteindra probablement jamais, parce que la spécificité de la situation linguistique luxembourgeoise constitue un climat défavorable à la planification linguistique*»²².

Dans un article paru en 2013 dans l'hebdomadaire l'Ami-Hebdo Lorraine, un ardent défenseur du dialecte luxembourgeois de Rettel (région de Thionville) estimait que «*Les dialectes sont les variétés d'une même langue, l'allemand*» et regrettait la normalisation du luxembourgeois: «*La langue populaire au Luxembourg est totalement dénaturée. C'est atroce, c'est devenu une espèce de pidgin, à la fois très standardisé et inondé de gallicismes bricolés*».

En revanche, le maintien de l'allemand standard comme langue écrite normée en Suisse alémanique ne semble pas avoir affecté la vitalité et la diversité des dialectes suisse-allemands qui gagnent même du terrain à l'écrit, notamment chez les jeunes dans les textos et sur les réseaux sociaux.

²¹ Fehlen, p. 38

²² David, p. 55. Traduction libre de la citation originale en allemand.

L'usage de l'allemand standard a évité qu'un dialecte spécifique s'impose et menace l'existence des autres dialectes, tout en assurant le maintien du lien avec le reste de l'espace germanophone.

Ni la situation du Luxembourg (où les 3 langues sont officielles), ni celle de la Suisse alémanique (en situation de diglossie suisse-allemand/allemand standard sans le français), n'est directement transposable, mais elles fournissent néanmoins des enseignements utiles à une réflexion sur la normalisation.

Conclusion

Faute de transmission, les dialectes allemands ne reprendront jamais leur rôle de langue vernaculaire en Lorraine germanophone. Leur survie est même conditionnée à un hypothétique sursaut sociologique et politique. On veut espérer qu'une minorité en conservera l'usage. Cette minorité serait confortée par la consécration de l'allemand standard comme forme normée de la langue régionale et par une généralisation de l'enseignement bilingue paritaire français-allemand standard. L'expérience des classes ABCM (notamment celle de Saverne en Alsace) montre qu'un recours à des intervenants extérieurs pratiquant le dialecte local permet une présence du dialecte inexistante ailleurs. Si le recours à l'allemand standard est une solution pragmatique qui tient compte de la faisabilité et de l'intérêt des enfants en matière d'insertion professionnelle – y compris les non dialectophones qui constituent aujourd'hui l'écrasante majorité des élèves –, il a aussi une véritable légitimité historique. En 500 ans, il est devenu un élément à part entière de notre identité linguistique, peut-être le seul capable de prospérer grâce à l'enseignement bilingue paritaire et immersif. Toute autre solution en matière de langue normée est vouée à l'échec. Sauvons ce qui peut l'être encore. L'histoire jugera les choix de chacun et les errances de certains.

Bibliographie:

Monographies et thèses

- Bothorel-Witz (A.), Philipp (M.), Levieuge (G.), Atlas linguistique et ethnographique de la Lorraine germanophone, (A.L.L.G.), tome 1, Paris, CNRS, 1977
- Curin (P.), Langues de Lorraine Tome 2 (le Platt), Éd. CPE; Romorantin, Clermont-Ferrand, 2012
- Gandebeuf (J.), La parole retrouvée, Éditions Serpenoises Metz, 2000
- Gandebeuf (J.), Le silence rompu, Éditions Serpenoises Metz, 2000
- Klinkenberg (J.-M.), Des langues romanes. Paris, Bruxelles: Ducolot, 1999 (2-e édition). 316 p. P: 29-58.
- König (W.), DTV-Atlas zur deutschen Sprache, München, 1978
- Laumesfeld (D.), La Lorraine francique, L'Harmattan, Paris. 1996
- Lévy (P.), Histoire linguistique d'Alsace et de Lorraine, Paris, Les Belles Lettres, 1929

- Lévy (P.), La Langue allemande en France: De 1830 à nos jours. Paul Lévy. IAC, 1950
- Raynaud (F.), Histoire de la langue allemande, Presses universitaires de France, 1982
- Simmer (A.), L'origine linguistique de la frontière linguistique en Lorraine, la fin des mythes? , Knutange , Fensch Vallée, 1995
- Toussaint (M.), La frontière linguistique en Lorraine, Paris, 1955
- Weyland (A.), Moselle plurielle - Identité complexe et complexes identitaires, Serpenoise, Metz, 2010.

Articles et communications

- David (J.), Quel(s) dialecte(s), dans quelle école? Les Cahiers Lorrains, 1984, N°1, pp. 51-58, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine
- Bodé (G.), L'école primaire mosellane entre langue française et langue allemande, 1800-1870, Exposé co-organisé par Culture et Bilinguisme de Lorrain et la société d'histoire du Pays naborien, Saint Avold, 2012
- Bodé (G.), L'Enseignement du français en Lorraine allemande sous le Second Empire. Contributions à l'histoire de l'enseignement du français. Actes de la section 3 du Romanistentag d'Aix-la-Chapelle du 27 au 29 septembre 1989. - Gießener Beiträge zur Fremdsprachendidaktik (Tübingen), 1990 et Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde (Paris), n°6, sept. 1990; pp. 50-60
- Elspaß, (S.) (2005): Standardisierung des Deutschen. Ansichten aus der neueren Sprachgeschichte ,von unten'. In: Eichinger, Ludwig/Kallmeyer, Werner (Hg.): IDS-Jahrbuch 2004. S. 63-99.
- Fehlen (F.), Le «francique»: dialecte, langue régionale, langue nationale?, Glottopol, 2004
- Gabriel (P.), Regionalsprache Schriftdeutsch?!, numéro hors série «spécial Lorraine», Land un Sproch, Strasbourg 2003-2004
- Gabriel (P.), Schrifttum in Mundart und hochdeutscher Sprache, numéro hors série «spécial Lorraine», Land un Sproch, Strasbourg 2003-2004
- Haas (W.), Von den Schwierigkeiten, die legitime Sprache zu wechseln. In: Robert Damme, Norbert Nagel (Hgg.): westfeles vnde sassesch. Festgabe für Robert Peters zum 60. Geburtstag. Bielefeld: Verlag für Regionalgeschichte 2004, 207-222.
- Hugues (S.), Bilingualism in North-East France with specific reference to Rhenish Franconian spoken by Moselle Cross-border workers, actes du colloque The Consequences of Mobility - Linguistic and Sociocultural Contact Zones, University of Roskilde, Denmark, 23 mai 2003.
- Judge (A.), Codification, standardisation et comment s'en passer: le cas de l'anglais britannique, Revue Carnets d'Ateliers de Sociolinguistique (CAS), CAS n°2: "Pouvoir, histoire et langue", Université de Picardie Jules Verne

- Morgen (D.), «Moselle: Faut-il désespérer?» Nancy: Nouveaux Cahiers d'allemand, 27ème année, n° 3, septembre 2009. Pages 241 à 252.
- Morgen (D.) et Zimmer (A.), «L'enseignement de la langue régionale en Alsace et en Moselle», Tréma, n° 31, 2009.
- Mouraux (P.), Le cas de la Lorraine allemande (Moselle germanophone). In: «Les langues de France et ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires», actes du colloque de Strasbourg, Editions Lulu.com, 2013
- Pitz (M.), Géolinguistique ou linguistique des variétés? L'exemple de la Lorraine dite «francique», Marges linguistiques (revue électronique gratuite en Sciences du Langage), Numéro 10, Novembre 2005, M.L.M.S. éditeur
- Rüttsche (P.); Deutsch: Ja - aber welches, Semikolon 2006, Schule für Angewandte Linguistik Zürich
- Trépos (J.Y.), Passeurs de langues. Éléments pour une sociologie de la connaissance (2). Passages heureux et malheureux entre le français, le francique et l'allemand, Questions de communication, n° 11, 2006
- Weckmann, (A.), Dialecte et allemand standard; complémentarité ou concurrence?, Exposé présenté devant des enseignants d'ABC-M-Zweisprachigkeit à Strasbourg, 1997
- Zapp (A.), Histoire du parler sarregueminois , Confluence, LR RHE 417.7, 1997